Image not found or type unknown

dons aux associations

Par **4pattes**, le **21/05/2021** à **22:20**

bonjour, je voudrai savoir si les dons d invendus alimentaires faient par les hypermarchés aux associations sont toujours deductibles d impots en 2021 car le directeur d une grande enseigne m a dit quelles étaient supprimées. merci pour votre réponse, cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés